



DISPOSITIONS FEDERALES COVID 19 – NOTE N°1

Thématique :	<input checked="" type="checkbox"/> Présidence	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires
	<input type="checkbox"/> Administration et Finances	<input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Haut Niveau	<input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles
	<input type="checkbox"/> Formation & Emploi	<input type="checkbox"/> 3x3
Nombre de pièces jointes : 0	<input type="checkbox"/> Marque	
	<input type="checkbox"/> Comités	<input type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs
<input checked="" type="checkbox"/> Information	<input type="checkbox"/> Ligues	<input type="checkbox"/> CTS
	<input type="checkbox"/> Echéance de réponse :	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues et Comités

Dans un souci d'efficacité et d'un meilleur pilotage des activités fédérales pendant cette période sensible, nous avons décidé de diffuser une série de notes regroupant l'ensemble des informations et dispositions fédérales impactant la période du 28 mars au 13 septembre 2020 inclus.

Ces notes auront toutes le même libellé :

2020-MM-JJ SG - DISPOSITIONS FEDERALES COVID19 – Note ...

Les dispositions ci-après complètent les réponses / décisions que vous retrouverez dans le tableau regroupant vos questions suite à la consultation effectuée, lequel sera diffusé dans la note 2.

Gestion administrative

Ce qu'il faut retenir :

- Sauf dispositions contraires prises par nos autorités : Maintien du calendrier prévu pour la tenue des Assemblées Générales Electives des Ligues Régionales et Comités Départementaux pour toutes les AG programmées **après le 12 juin 2020**.
- Pour les AG programmées avant cette date, il est demandé de modifier la date d'organisation après le 12 juin 2020 et en tout état de cause avant le **7 septembre 2020**.
- Possibilité pour les candidats d'adresser leur candidature par courrier recommandé électronique en ligne
- Doubler les candidatures par mail aux alias créés pour les élections des CD/LR.
- Publication de la liste des candidats, dans les délais impartis, avant l'Assemblée Générale.

Tenue des Assemblées Générales

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et des mesures prises sur l'ensemble du territoire (Métropole et Ultra-marin), la FFBB a été questionnée sur le maintien ou non du calendrier relatif à la tenue des élections au sein des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.

En l'état, il vous est confirmé que le calendrier initialement prévu est maintenu :

- Pour l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB (17 Octobre 2020 au Touquet) ;
- Pour l'Assemblée Générale Élective de la FFBB (19 Décembre 2020 à Paris) ;
- Pour les AG de Ligues ou Comités organisées après le 12 juin 2020.

Bien évidemment, au regard de l'évolution de la situation sanitaire, les autorités politiques et/ou publiques pourraient prendre de nouvelles décisions. Il nous appartiendra de nous y conformer.

Il est primordial, afin de veiller au respect des procédures réglementaires (statuts et règlement intérieur) que les organes déconcentrés fédéraux continuent d'œuvrer pour l'organisation des élections régionales et départementales.

Afin de sécuriser le mandat de vos délégués pour l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFBB, une note distincte vous sera transmise.

Candidatures au Comité Directeur des Liges et des Comités

1. Dans le cadre de la bonne tenue de vos Assemblées Générales Electives, pour rappel la majorité des textes réglementaires (règlement intérieur) des organes déconcentrés prévoient que les candidatures au Comité Directeur sont à adresser par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Si la période de confinement actuelle n'est pas propice à effectuer un déplacement auprès des services postaux, nous appelons votre attention sur le fait que les candidats peuvent adresser leur candidature par un envoi recommandé en ligne (réception par courrier classique ou dématérialisée par courriel).

A ce titre, vous trouverez ci-après, par exemple, un lien internet correspondant auprès des services de LA POSTE : <https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne>

Un guide peut également être visualisé à partir du lien suivant : <https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne/demo>

En parallèle, au regard des circonstances exceptionnelles actuelles, il est nécessaire de sécuriser l'envoi et la bonne réception des candidatures dans les délais impartis tant au Comité Directeur des CD/LR.

C'est pourquoi, il est recommandé aux candidats de doubler leur acte de candidature (candidat au Comité Directeur et/ou délégué à l'AG Élective de la FFBB) en envoyant par courriel à la Ligue Régionale ou au Comité Départemental, l'avis de dépôt du courrier accompagné de la candidature. Cette préconisation s'applique aux candidatures déjà envoyées.

Il s'agit d'une mesure de précaution et non d'une condition de refus de candidature.

Cette information devra être faite par les organisateurs de l'assemblée générale. Si les appels à candidatures sont déjà transmis, un correctif/ajout doit être transmis.

Un alias dédié aux élections est créé pour chaque CD/LR afin que les courriels correspondants puissent être conservés par la structure. Ces derniers ne devront être ouverts et consultés par la Commission Électorale compétente qu'en cas de contestation sur les réceptions des candidatures.

Les alias ont été créés sous le format suivant :

- Pour les Ligues : electionsABC@ffbb.com → par exemple : electionsIDF@ffbb.com
- Pour les Comités : elections1234@ffbb.com → par exemple : elections0017@ffbbcom

Par mesure de précaution toujours, la FFBB sera rendue destinataire des candidatures. Cette information ne sera pas exploitée, sauf sollicitation de la commission des opérations de surveillance électorale en cas de contestation de réception de candidature.

2. Enfin, nous vous rappelons également que la majorité des règlements intérieurs des organes déconcentrés prévoient une communication des listes des candidats aux membres de l'Assemblée Générale 10 à 15 jours avant sa tenue.

En cette période, cette communication apparaît primordiale afin, le cas échéant, de rectifier sur justificatif l'omission d'un candidat.

Il est vivement conseillé pour les organes déconcentrés ne disposant pas de cette obligation d'œuvrer en ce sens.

A cet effet, le doublement des candidatures par courriel pourra permettre, le cas échéant, d'obtenir aisément les justificatifs nécessaires à la rectification de la candidature sur la liste des candidats au Comité Directeur.

Gestion sportive

Ce qu'il faut retenir :

- **Ce n'est pas une saison blanche !**
- Dans un souci d'unité, toutes les décisions fédérales s'appliquent sur l'ensemble des compétitions de clubs (championnats et coupes, championnats de clubs 3x3), seniors et jeunes, fédérales, régionales et départementales, à l'exception des deux championnats professionnels gérés par la LNB ;
- Arrêt de l'ensemble des compétitions de jeunes ;
- Pour chaque compétition fédérale, régionale ou départementale : ni titre de champion, ni accession, ni relégation sportive ;
- Application d'un **ranking fédéral** pour classer l'ensemble des équipes seniors engagées dans les championnats fédéraux, régionaux ou départementaux ; bien tenir compte de la dernière journée complète jouée par division ;
- Si une équipe de Championnat de France ne repart pas, application du ranking fédéral de la ligue régionale de cette équipe pour faire accéder une équipe en Nationale 3 ;
- La réforme de la NM3 est donc reportée d'une saison ;
- Dans chaque division, les poules 2020-21 peuvent ne pas être identiques à celles de la saison 2019-20 ; elles tiendront compte de la réalité des engagements définitifs des équipes.

Ce n'est pas une saison blanche :

Dans votre communication, vous ne devez pas parler de saison blanche : il y a une saison sportive.

Des actions ont été menées, des matchs ont été organisés, des résultats ont été obtenus ; le ranking fédéral est le résultat de toutes ces rencontres, il va servir pour d'éventuelles accessions.

Le contrat de la fédération, des ligues et comités, a été rempli mais interrompu par un événement grave et extérieur.

Une saison se joue jusqu'au bout tant que la rencontre n'est pas finie, il n'y a pas de vainqueur ; tant que le championnat n'est pas fini, il n'y a pas de vainqueur et il n'y a pas de perdant.

La fédération considère ainsi qu'aucun club ne peut monter, qu'aucun club ne peut descendre.

Ranking fédéral

1. Établissement

Il vous est demandé de vous rapprocher de la Commission Fédérale des Compétitions pour vous aider à établir le ranking des compétitions que vous gérez, afin d'éviter tout contentieux potentiel.

Il appartiendra aux commissions sportives, des techniciens et de discipline (fédérales et territoriales) de terminer les dossiers en cours selon les modalités que nous allons transmettre ultérieurement, afin de connaître les éventuelles pertes par pénalité et/ou retrait de point, susceptibles d'avoir une incidence sur les classements ; ces commissions devront prendre leurs décisions rapidement car elles pourront être contestées.

2. Utilisation

- Si une équipe de Championnat de France ne repart pas, application du ranking fédéral de la ligue régionale de cette équipe pour faire accéder une équipe en Nationale Masculine 3 ;
- Si une équipe de championnat régional ne repart pas, application du ranking fédéral du comité départemental de cette équipe pour faire accéder une équipe en championnat régional ;
- Pour les autres cas, application du ranking fédéral pour compléter éventuellement vos poules des différentes divisions.

Gestion des officiels

Ce qu'il faut retenir :

- Les listes d'arbitres et d'OTM (à l'exception des arbitres HN traités à part) de 2019-20 sont maintenues en l'état pour la saison 2020-21 ;
- La charte des officiels ne sera pas appliquée ;
- Les arbitres Clubs engagés dans une démarche d'intégrer la filière fédérale (arbitre départemental) devront finaliser leurs tests en début de saison 2020-21 ; à défaut, ils seront intégrés ;
- Les caisses de péréquation et autres forfaits fédéraux seront arrêtés au week-end du 7-8 mars ;
- Les arbitres et OTM HN restent en vigilance par rapport à une reprise du secteur professionnel ;
- La consultation sur l'arbitrage français, prévu le 11 avril 2020, est maintenue, avec la contribution des ligues et des acteurs de chaque région pour préparer ce rdv (SWOT et retour de questionnaire) ;
- Les autres impacts seront recensés et traités ultérieurement par les commissions compétentes.

Événements et manifestations

Ce qu'il faut retenir :

- Tous les événements et manifestations, initialement programmés depuis le début du confinement au 11 juin 2020, sont annulés ; par exemple, les Fêtes Nationales de Mini Basket sont reportées à fin juin, dans le cadre de l'opération « RETOUR AU JEU », sur la base du volontariat et si les conditions sanitaires permettent de les organiser ; idem pour le challenge benjamin/nes reporté dans le cadre du « RETOUR AU JEU » ; idem le Final 8 de Nationale annulé.

La Fête Nationale du MiniBasket est reportée en juin, selon les conditions possibles de rassemblement et le volontariat des territoires. Au préalable, le dossier d'organisation sera consultable sur effbb à partir du 1^{er} Mai. Il s'agira de déclarer son intention d'organisation auprès de jeunesse@ffbb.com à minima 20 jours avant la date retenue pour assurer la livraison des dotations. Pour le décalage en septembre, possible mais déclaration avant le 15 juin.

Équipes de France - PPF

Ce qu'il faut retenir :

- Les programmes des différentes équipes de France sont annulés ; en attente des décisions de la FIBA pour les Coupes du Monde U17 et U19 initialement programmées fin juin 2020 ;
- Le TIZ U13 prévu à Voiron du 20 au 24 mai est désormais annulé ; c'est préjudiciable naturellement pour le millésime mais pas fatal pour le recrutement du PFYM et des EDF (possibilité de les revoir en U15 mais sans élément de comparaison de progression) ;
- Les TIS et CIL U14 sont reportés de préférence fin août voire plus tard, l'essentiel étant que les 9 meilleurs potentiels de la zone puissent être rassemblés au Temple/Lot du 18 au 23 octobre ; ce report, si nécessaire, est basé sur le fait que le CIZ puis le Camp National de Bourges (16 au 21 décembre) sont les portes d'entrée au PFYM ;
- Les TIL U15 qualificatifs et finales nationales sont annulés ; les joueurs ont été vus à plusieurs reprises cette année et le recrutement du PFYM a été effectué en mars.

Licences – Mutations - Finances

Ce qu'il faut retenir :

- L'évolution des offres de licence, telle qu'elle était programmée (socle et extensions, dématérialisation, etc.) est maintenue ;
- La période de mutation est exceptionnellement étendue jusqu'au 15 juillet 2020 ; les autres dates prévues sont maintenues (ex. fin d'engagements) ;
- Compte tenu de la situation, le trésorier général doit travailler :
 - o Sur la fin de saison 2019-20 ; il est rappelé que les facturations du solde des licences 2019-20 sont maintenues ;
 - o Sur le budget prévisionnel 2020-2021 ; il est rappelé que les tarifs fédéraux déjà validés par le Comité Directeur sont maintenus.
 - o Sur la mise en œuvre d'un 'Fonds Retour au Jeu' (FRJ), dont le principe a été voté au Bureau Fédéral, afin d'accompagner les territoires dans cette période complexe.

Opération « Retour au jeu »

FFBB, Liges régionales, Comités départementaux, clubs volontaires, accompagneront la sortie de la période de confinement en donnant rendez-vous à celles et ceux qui veulent se rassembler autour de leur passion pour le basket-ball et reprendre une activité physique.

La Fédération prépare un dispositif complet à destination des organisateurs (clubs, comités, ligues, associations, collectivités...), pour qu'ils partagent leurs différentes initiatives (tournois, matchs d'exhibition, plateaux, fêtes...) ; elle souhaite ainsi permettre au plus grand nombre de venir partager de nombreux moments sportifs et festifs autour de notre sport et ainsi les mettre aux couleurs de l'opération : « **Retour au Jeu** ».

Dans ce cadre :

La **Superleague 3x3** est maintenue et son calendrier adapté.

La **Fête Nationale du MiniBasket** qui regroupe chaque année plus de 100 000 jeunes, est reportée à fin juin, selon les opportunités et le volontariat des territoires.

Actions

Voici les premières actions qui ont été validées en Bureau Fédéral :

- Création d'une identité visuelle « Retour au Jeu » avec un lien graphique propre à la FFBB ;
- Déclinaison d'éléments de communication téléchargeables et personnalisables (affiche, flyer, bannières web et RS...) ;
- Création de la plateforme www.retouraujeu.ffbb.com intégrée au site FFBB, sur laquelle on retrouve des news, des idées pour organiser, l'ensemble des événements classés par type, publics concernés, niveau de jeu, lieu, date, tarif si payant, avec un accès « Organisateur » pour télécharger les éléments de communication à personnaliser et inscrire son événement ;
- Mise en place d'un plan de communication pour cette opération : web + RS FFBB, presse Basket et Collectivités
- Association des partenaires FFBB pour qu'ils relayent cette initiative et puissent eux-aussi en bénéficier ; idem avec les Collectivités Locales ;
- Inscription des tournois de la Superleague 3x3 dans cette dynamique afin qu'ils portent cette communication « Retour au Jeu » et que les CD/LR en profitent comme plateforme de communication pour leurs opérations de rentrée ;
- Étude de la possibilité de décaler la date de l'Open de France à fin juillet pour qu'un maximum d'Opens Plus puissent s'organiser avant.
- Mise en œuvre d'une ligne budgétaire spécifique qui sera précisée lors du Bureau Fédéral du 10 avril 2020.

Vous avez été questionnés pour retourner vos propositions ; celles-ci seront listées dans un document qui vous sera transmis en milieu de semaine, dans le cadre de la prochaine note.

Un courrier sera envoyé à la Ministre à sa demande.

Comptant sur votre coopération et bienveillance.

Bien entendu, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire français nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Contact : Secrétariat Général

E-mail : secretariatgeneral@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général	Jean-Pierre SIUTAT Président	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2020-03-30 SG – Dispositions fédérales COVID-19 Note 1 VFIN	